



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 03-20190705

**APPROBATION DU PLAN ET DU CONTRAT DE
CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS.
Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 03-20190705**APPROBATION DU PLAN ET DU CONTRAT DE CONVERGENCE
ET DE TRANSFORMATION**

Le Président informe que Monsieur le Préfet a sollicité le Conseil régional, le Conseil départemental et les établissements publics de coopération intercommunale de la Réunion pour l'élaboration du plan et du contrat de convergence et de transformation.

Prévus par la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer, ces documents se basent sur les orientations et actions retenues dans le Livre bleu des Outre-mer et sur 17 objectifs de développement durable retenus par les Nations Unies en 2015 pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Ces objectifs ont été déclinés dans une « *Trajectoire 5.0* » pour les Outre-mer (*zéro exclusion, zéro déchet, zéro carbone, zéro polluant agricole, zéro vulnérabilité face au changement climatique*) et lancée officiellement le 8 avril 2019.

Le Plan pour La Réunion s'étale sur 10 ans et comprend trois axes stratégiques :

- 1^{er} axe : « Territoire à vivre »,
- 2^{ème} axe : « Territoire pionnier »,
- 3^{ème} axe : « Territoire de rayonnement et d'influence ».

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Plan et Contrat de convergence et de transformation, la CASUD a fait remonter au Secrétaire général aux Affaires régionales, les fiches projets identifiées dans notre PPI, pour un montant de 210 millions d'euros. (Ci-joint le Tableau récapitulatif).

Par ailleurs, lors de la conférence territoriale de l'action publique du 29 mai dernier, la CASUD et la CIVIS, ont attiré l'attention de l'Etat sur les thèmes fédérateurs pour les deux intercommunalités :

- L'Aéroport de Pierrefonds,
- L'antenne sud de l'Université de La Réunion,
- Le CHU,
- La politique de traitement des déchets,
- La gestion rationnelle et optimisée de la ressource en eau.

Par courrier en date du 6 juin 2019, Monsieur le Préfet de La Réunion a apporté un certain nombre de précisions (cf. courrier ci-annexé).

Les projets de Plan et de Contrat de convergence et de transformation sont annexés à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Plan et le Contrat de convergence et de transformation,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le Plan et le Contrat de convergence et de transformation,**
- **dit que M. LEBRETON et M. THELIS représenteront la CASUD et donne pouvoir à M. LEBRETON pour signer le Contrat de Convergence,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON